

Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Gilles MESSIEZ PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT)

Représentants des salariés

Madame, Messieurs Noureddine BENYAMINA (CFTC), Philippe GRONNIER (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Christian BAYLET (CFE-CGC)

Président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

Vice-président

Gilles MESSIEZ-PÔCHE (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

Assistante de Direction

Catherine CHEVALIER

RELEVE DES DECISIONS DE LA CPNEFP DU 24 JUIN 2014

APGTP: 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	APPROBATION DES RELEVES DE DECISIONS DU 14 MAI 2014	3
III.	COURRIERS DE LA PRESIDENCE	3
1.	Information de la Présidence	3
2.	Courrier AFPA 16 juin 2014	4
3.	Courrier organismes de formation 11 juin 2014	5
4.		55
IV.	ACTIVITE DES CPR.	5
1.	CPR Alsace Lorraine Champagne Ardennes 28 Mai 2014	5
	a) Remarque sur les CPR	5
2.	Propositions de la CPNEFP	5
	b) Identification des organismes de formation régionaux	5
	c) Présence paritaire dans les CFA	6
	c) Présence paritaire dans les CFA	6
V.	PROCESSUS DE LABELLISATION DES FORMATIONS	
1.		
VI.	SOUS-COMMISSION CQP "TRE"	
VII.	FORMATIONS CERTIFIANTES/QUALIFIANTES/DU DE STRASBOURG	
1.	Information sur le DU de Strasbourg	7
2.	Information sur la 7ème session du CQP "TTF"	7
3.	Bilan du démarrage des sessions CCP "Propriété" / "VRD" / "Topographie"	7
	a) CCP "Propriété" (niveau 1)	
4.	CCP "Ingénierie Infrastructure" (niveau 2)	
	a) CCP "Topographie" (niveau 1)	
VII.	QUESTIONS DIVERSES	
1.		
2	Cotisations formation ACTALIANS	
3.	Y	
4.		
5.		
6.		

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

La CPNEFP approuve l'ordre du jour de la réunion du 24 juin 2014 sous réserve des ajouts suivants en questions diverses :

- Cotisations formation ACTALIANS
- Avis des employeurs sur le BIM
- Mise en ligne des dossiers de formation (CQP/CCP)
- Livret sécurité
- Formations prioritaires dans le cadre des contrats de professionnalisation.

II. APPROBATION DES RELEVES DE DECISIONS DU 14 MAI 2014

DECISION

Les organisations syndicales présentes ce jour approuvent les relevés de décisions de la CPNEFP du 14 mai 2014 sous réserve des modifications suivantes :

- dans le corps du texte du compte-rendu, les résultats des votes doivent être détaillés par organisation syndicale.
- Page 7 (planification des formations 2014-2016) : rajouter que "l'ensemble des dates des commissions et des sous-commissions proposées pour 2015 sont validées."

III. COURRIERS DE LA PRESIDENCE

1. Information de la Présidence

DECISION

La CPNEFP charge la Présidence de suivre les discussions avec le Ministère pour qu'une réunion ait lieu au mois de septembre avec l'ensemble des partenaires sociaux et l'OGE.

La CPNEFP charge la Présidence de diffuser le dossier d'opportunité aux organisations syndicales dès sa réception.

La CPNEFP propose de demander aux CPR qu'elles se rapprochent des conseils de perfectionnement et des écoles pour recueillir des statistiques sur le Bac Pro.

2. Courrier AFPA 16 juin 2014

DECISION

La CPNEFP valide l'envoi du projet d'enquête à l'issue de la formation à l'Afpa de Meaux, auquel ont été rajoutées les interrogations supplémentaires, à savoir :

- Quid de l'adéquation du programme de formation avec le temps imparti à chaque module ?
- Quid du suivi de la progression en entreprise par le tuteur ?
- Quid de l'aide, en cas de besoin, de compléments d'informations sur les modules suivis ?
- De retour en entreprise, la formation leur a-t-elle permis de se sentir plus à l'aise à leur poste ?
- Les compétences acquises en formation sont-elles en adéquation avec l'emploi occupé ?

En sachant que les stagiaires insatisfaits seront priés d'en expliquer les raisons.

La CPNEFP acte que le jury sera chargé de récupérer le questionnaire auprès des stagiaires à l'issue du CQP "TTF".

De plus, la CPNEFP valide le courrier annexé au questionnaire dans lequel elle fait savoir à l'Afpa qu'elle souhaite qu'une enquête de satisfaction auprès des salariés et des employeurs soit réalisée 6 mois après la formation (conformément au cahier des charges).

RELEVE DES DECISIONS CRI

3. Courrier organismes de formation 11 juin 2014

DECISION

La CPNEFP valide l'envoi du courrier afférent au CQP "TRE" aux organismes de formation, sous réserve de rajouter le nom des deux organismes qui ont été retenus, l'INSA de Strasbourg et le Greta de Paris/GéoAptitude.

La CPNEFP décide qu'un deuxième courrier soit adressé aux organismes pour leur rappeler les règles de fonctionnement suivantes :

- les OF devront se réunir en présence de la sous-commission ;
- les OF, dans la mesure du possible, devront travailler chacun sur les mêmes supports et proposer des programmes identiques ou tout au moins cohérents ;
- les OF s'accorderont pour que l'épreuve finale soit identique.

La CPNEFP est d'avis que les entreprises, dans le choix des organismes de formation, devront favoriser la proximité géographique et/ou les moyens de transport les mieux adaptés.

4. Courrier CFA de Rennes 16 juin 2014

DECISION

La CPNEFP valide l'envoi du courrier au CFA de Rennes l'informant qu'après examen du dossier, la branche a pris la décision de ne pas lui accorder de subvention au titre de 2014, eu égard au déficit comptable avéré de 22.353 € en 2013.

IV. ACTIVITE DES CPR

- 1. CPR Alsace Lorraine Champagne Ardennes 28 Mai 2014
- a) Remarque sur les CPR
- 2. Propositions de la CPNEFP
- a) Réalisation d'une cartographie des lieux de formation par les CPR deux fois par an
 - b) Identification des organismes de formation régionaux

DECISION

La CPNEFP valide la proposition de la Présidence quant à la réalisation, par les CPR, d'une cartographie des organismes de formation régionaux.

c) Présence paritaire dans les CFA

DECISION

La CPNEFP prend acte que Frédérique BONIVILLO est désignée par la CFTC pour siéger au conseil de perfectionnement du Lycée LORITZ (Nancy) et que l'UNGE communiquera le nom de son représentant.

La CPNEFP prend acte que Dominique TROUILLOT est désignée par la CSNGT pour siéger au conseil de perfectionnement du CFA du Lycée Gabriel (Argentan) et que FO communiquera le nom de son représentant.

d) Information sur les tuteurs pour le CQP "TTF"

DECISION

La CPNEFP propose d'attendre les prochaines statistiques pour savoir s'il y aura des retours positifs des stagiaires sur leurs tuteurs.

V. PROCESSUS DE LABELLISATION DES FORMATIONS

1. Proposition de validation du processus de labellisation des formations

DECISION

La CPNEFP valide à l'unanimité le processus de labellisation des formations sous réserve des modifications suivantes :

- La CPR décide ou pas (à la majorité des membres, avec au moins un par collège), <u>sous</u> 15 jours et par courriel, d'étudier ou pas le dossier.
- En cas d'accord, l'APGTP propose le dossier à la CPR <u>ayant donné son aval pour l'étude</u> ou à défaut, à la CPR planifiée la plus proche acceptant le dossier.
- La CPR se réunit, analyse (à la majorité des membres, avec au moins un par collège) et émet un avis sur la base du dossier transmis, dans un délai d'un mois

Dans le cadre de la labellisation, la CPNEFP décide d'envoyer une deuxième série de courriers aux nouveaux organismes de formation qui figureront dans la liste mise à jour par l'ACTALIANS et qui sera fournie par la CFDT.

La CPNEFP demande qu'une information sur la labellisation soit déposée sous 30 jours sur le site de l'APGTP et qu'un projet de courrier soit préparé pour informer l'ACTALIANS du dispositif de labellisation que la branche souhaite mettre en place.

VI. **SOUS-COMMISSION CQP "TRE"**

1. Projet règlement de jury CQP/CCP

DECISION

La CPNEFP acte que la sous-commission finalisera la rédaction du projet de règlement de jury début septembre 2014 pour une présentation en commission le 24 du même mois.

ALEMBAE 201 VII. FORMATIONS CERTIFIANTES/QUALIFIANTES/DU DE **STRASBOURG**

1. Information sur le DU de Strasbourg

DECISION

La CPNEFP transmet à la CPNNC la version du projet d'accord du DU Immobilier pour qu'il soit soumis à signature à la CPNNC de septembre 2014.

Il s'agit de la version de décembre présenté lors des CPNEFP et CPNNC de novembre et décembre 2013.

La CPNEFP décide d'interroger l'avocat conseil sur la possibilité que les accords entrant dans les compétences de la CPNEFP puissent être signé par celle-ci.

La CPNEFP propose que le texte de la loi HOGUET soit vérifié par la Présidence.

- 2. Information sur la 7ème session du CQP "TTF"
- 3. Bilan du démarrage des sessions CCP "Propriété" / "VRD" / "Topographie"
- a) CCP "Propriété" (niveau 1)

DECISION

La CPNEFP décide d'adresser un email à GEOAPTITUDE pour lui rappeler qu'il doit communiquer les notes aux stagiaires

4. CCP "Ingénierie Infrastructure" (niveau 2)

DECISION

La CPNEFP demande que les dysfonctionnements rencontrés avec PUBLI-TOPEX pour le CCP "Ingénierie Infrastructure" soient traitées par la Présidence pour la session actuelle mais aussi pour les suivantes.

a) CCP "Topographie" (niveau 1)

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Livret sécurité

DECISION

La sous-commission "Sécurité" qui se réunit le 1^{er} juillet prochain en visio va reprendre tous les points du livret concernant les levers en milieu routier et vérifier s'ils sont conformes à la législation.

2. Cotisations formation ACTALIANS

DECISION

La CPNEFP décide d'attendre la parution des décrets pour en discuter et seulement ensuite communiquer à ACTALIANS le fruit de leurs discussions.

3. Avis des employeurs sur le BIM (Maquette Numérique)

DECISION

La CPNEFP considère qu'à ce jour, le BIM n'est pas une priorité essentielle dans la branche.

Cependant, elle propose que la sous-commission CCP Technicien réfléchisse à l'intégration d'un module de formation spécifique dans le CCP "Topographie" (niveau 2).

4. Mise en ligne des dossiers de formation (CQP/CCP)

DECISION

La CPNEFP n'a eu aucune information d'ACTALIANS concernant des difficultés de traitement des dossiers de CCP ou CQP.

Le fonctionnement actuel convient à toutes les parties (OF, APGTP, Entreprises et ACTALIANS), la CPNEFP décide de ne rien modifier quant au processus de gestion des dossiers.

Par ailleurs, la CPNEFP rappelle qu'au moment de la labellisation des formations, un numéro de label devra être attribué à chacune d'entre elles pour qu'ACTALIANS puisse différencier les prises en charge des formations labellisées et non labellisées.

5. Formations prioritaires dans le cadre des contrats de professionnalisation

DECISION

La CPNEFP propose de demander à ACTALIANS qu'elle lui adresse la liste des BTS orphelins qui sont pris en charge à la demande d'entreprise de la branche.

6. Information sur l'enquête réalisée par l'OMPL

DECISION

La CPNEFP décide que l'utilisation des adresses mails des salariés de la branche sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 26 juin prochain.

En fonction de la décision qui sera prise, deux cas de figure seront possibles :

- 1er cas : l'Assemblée Générale refuse qu'une convention soit signée avec l'opérateur.

Comme la branche ne pourra pas récupérer les données, elle demandera à HUMANIS de relayer l'information auprès des salariés adhérents.

- 2ème cas : l'Assemblée Générale autorise la signature d'une convention avec HUMANIS.

Une fois que l'Assemblée Générale se sera prononcée, la Coprésidence de l'APGTP pourra piloter l'envoi de cette enquête OMPL sur la qualité de vie au travail aux salariés.

RHIHITE DHUBIONS CHANGER A